



COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES 2019-2020

Saint-Bruno, le 11 novembre 2019

Salutations à tous les membres,

Le Club de ski de fonds Nordic ouvrira son réseau de ski de fonds et de raquettes le **4 janvier 2020** si les conditions hivernales recouvrent ses pistes d'au moins 25 centimètres de neige. Son équipe de bénévoles a déjà entamé ses travaux afin de vous offrir une magnifique **Saison 2019-2020** sur le Mont Saint Bruno. Le Club Nordic sera donc prêt à vous accueillir pour débiter la nouvelle saison lors de sa Journée des **Portes ouvertes** du **7 décembre 2019**.

En raison des contraintes environnementales imposées par un Arrêté ministériel adopté en septembre 2018 visant à protéger les habitats de la grenouille rainette faux grillon sur notre territoire, les activités du Club Nordic ont dû être retardées afin d'obtenir une autorisation d'Environnement Canada avant de mettre en branle la saison à venir. Ce délai explique le report de l'ouverture traditionnelle de notre saison au 4 janvier 2020.

JOURNÉE DES PORTES OUVERTES

L'équipe de direction et les bénévoles du Club Nordic vous attendent en grand nombre le **7 décembre 2019 de 9h:00 à 16h:00** au Chalet du Club, situé au **1625 Rang des Vingt à Saint Basile le Grand**. Lors de cette journée, vous pourrez compléter votre inscription annuelle au Club de ski Nordic en nous remettant la demande d'adhésion que vous aurez préalablement complétée en ligne et en effectuant votre paiement sur place (par chèque, carte de crédit ou en argent comptant). Nos bénévoles seront alors disponibles pour répondre à toutes vos questions concernant nos cartes de membres, nos catégories d'abonnement réglementaires, notre calendrier des opérations, notre carte des pistes, les normes mises en place pour assurer votre sécurité et la réglementation du Club de ski Nordic. **Aucune inscription ne sera acceptée par la poste avant ou après cette date.**

L'équipe de direction du Club de ski Nordic encourage tout particulièrement les membres des Forces armées canadiennes et les employés du Ministère de la Défense et leur famille à s'abonner en grand nombre au Club de ski Nordic mis en place pour favoriser la participation des militaires et des membres de leur famille à des activités sportives vivifiantes et sécuritaires.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'Assemblée générale annuelle du Club de ski Nordic aura lieu le **2 décembre 2019 au Chalet du Club Nordic à 19h:00.**

Tous les membres titulaires (militaires) sont priés d'y participer en personne. Les membres titulaires présents seront appelés à adopter diverses résolutions et à procéder à l'élection des membres du Conseil de direction à la majorité des membres (titulaires) votant de l'Assemblée générale.

Bien que tous les membres du Conseil de direction actuel se soient portés à nouveau candidats pour la Saison 2019-2020, tout membre du Club Nordic intéressé à postuler sur l'un des postes du Conseil de direction est invité à transmettre sa candidature par courriel à notre trésorier Richard Gagnon à richard.gagnon2607@gmail.com avant la date de l'Assemblée générale annuelle en spécifiant le poste sur lequel il désire postuler.

RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR (CATÉGORIES DE MEMBRES)

Tel qu'annoncé lors de notre Assemblée générale du 16 avril 2016, la direction du Club Nordic a mis en place des mesures visant à assurer le respect de la réglementation en vigueur au sein de tous les clubs sportifs gérés par le PSP. Ainsi, afin d'assurer graduellement l'application de ces normes, la direction du Club Nordic a réduit progressivement le nombre de ses membres associés (civils) de 30% annuellement et continuera à le faire au cours des prochaines saisons pour atteindre la proportion réglementaire exigée de 51% de membres titulaires, 30% de membres ordinaires et 19% de membres associés.

En conséquence, toutes les personnes désirant devenir membres du Club Nordic pour la Saison 2019-2020, en qualité de "membres associés"(civils), devront remplir en ligne la demande d'adhésion au Club Nordic et la remettre avec leur paiement aux autorités du club le **7 décembre 2019** et attendre la décision de la direction quant à leur admissibilité comme membres associés.

Le **10 janvier 2020**, la direction du Club Nordic fera connaître sa décision en fonction des critères suivants:

- 1) Le nombre de **membres associés** ne devra pas dépasser le pourcentage requis par la réglementation en vigueur; le pourcentage de membres associés pouvant être accepté dépendra du nombre de militaires (membres titulaires) ayant souscrit un abonnement annuel.
- 2) Le choix des membres associés se fera en tenant compte du nombre d'années d'ancienneté comme membre associé. Les membres du Conseil de direction et les bénévoles réguliers à l'accueil (selon la liste établie par le Conseil de direction) de même que les membres ayant accumulé trois années ou plus d'ancienneté auront priorité; deviendront ensuite éligibles les membres ayant accumulé deux années d'ancienneté; et finalement les membres ayant accumulé une année d'ancienneté ;
- 3) Aucun paiement versé pour un abonnement annuel de membre associé ne sera encaissé avant la date butoir du **10 janvier 2020** ;
- 4) La liste de tous les membres du Club Nordic pour la Saison 2019-2020 sera affichée le **10 janvier 2020** sur le site internet du Club Nordic à www.clubnordic.org et leurs paiements seront encaissés par la suite.
- 5) Les non-membres pourront bénéficier des pistes du Club en se procurant un forfait de 12 ou de 6 passes quotidiennes au tarif décrit ci-après.

TARIFICATION 2019-2020

La tarification annuelle et journalière en vigueur l'année dernière demeurera la même au cours de la Saison 2019-2020.

Comme l'année dernière, afin de faciliter l'accès à l'utilisation des pistes de ski de fonds et de raquettes pour les non-membres un **Forfait de passes quotidiennes** sera offert aux tarifs suivants:

Forfait de 12 passes quotidiennes de ski: 80.00\$

Forfait de 6 passes quotidiennes de ski: 45.00\$

Forfait de 12 passes quotidiennes de raquette: 45.00\$

Forfait de 6 passes quotidiennes de raquette: 25.00\$

Ces **forfaits de passes quotidiennes** seront offerts aux adultes et aux enfants d'une même famille âgés de 13 ans et plus, et pourront être interchangeables entre les membres de cette famille résidant à la même adresse. Tous les forfaits de passes quotidiennes demeureront en vigueur jusqu'à l'expiration de la Saison 2019-2020. Les forfaits émis au cours de la Saison 2018-2019 qui n'ont pas encore été totalement utilisés pourront l'être au courant de la Saison 2019-2020.

EXCURSION À LA FORÊT MONTMORENCY

Une excursion annuelle de deux ou trois journées de ski de fond et de raquettes du **14 au 17 février 2020** au magnifique complexe de ski de fonds et de raquette de la **FORÊT MONTMORENCY** en banlieue de Québec, organisée par Jean-Paul Perron, est également disponible. Par ailleurs, avant de réserver à cet endroit où nous serons hébergés confortablement et à un coût raisonnable, nous devons obtenir la confirmation du nombre exact de participants.es. Vous êtes donc priés de faire part de votre intérêt par courriel à jp.perron@videotron.ca d'ici le **15 décembre 2019** ou lors de nos portes ouvertes du **7 décembre 2019**. Un dépôt par chèque à l'ordre de Jean-Paul Perron au montant de 200\$ sera exigé pour garantir votre réservation. Le coût très avantageux de cette excursion qui comprendra l'hébergement, le ski, la raquette et l'ensemble des repas est de 124.78\$ (taxes incluses) par personne par nuit. Une aubaine à ne pas rater. Les enfants de tout âge accompagnés de leurs parents sont les bienvenus.

CALENDRIER DES ACTIVITÉS

2 décembre 2019 : Assemblée générale annuelle

7 décembre 2019: Portes ouvertes du Club Nordic

4 janvier 2020: Ouverture de la Saison 2019-2020 (Ouverture des pistes, 9h:00 à 15h:30)

14-17 février 2020: Excursion à la Forêt Montmorency

1^{er} avril 2020 : Fermeture de la saison

Le calendrier des journées d'ouverture du ski de fonds et de la raquette est disponible sur le site www.clubnordic.org , aucune demie journée n'est prévue pour la Saison 2019-2020, le Club ouvrira ses portes de 9:00 à 16h:00 les vendredi, samedi et dimanche à moins que les conditions ne le permettent pas. Les pistes fermeront à 15h :30. Consulter toujours le site internet du club avant de vous déplacer.

ÉCOLE DE SKI NORDIC

L'École de ski Nordic devra demeurer fermée pour l'ensemble de la Saison 2019-2020 et ce, jusqu'à nouvel ordre. Le Conseil de direction remercie les moniteurs, les parents et les enfants qui ont permis à l'École de ski de mener à bien ses activités jusqu'à l'année dernière, et espère être en mesure de procéder à sa réouverture éventuellement.

PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS BÉNÉVOLES :

Le déroulement de la saison précédente a fait la démonstration de la nécessité de continuer à rappeler à tous les membres du club de se porter volontaires à participer aux **tâches identifiées** par la Direction du Club Nordic au courant de la prochaine saison, telle que la permanence à l'accueil et la participation à la patrouille.

Au courant de la saison 2019-2020, les membres du Club Nordic et toutes les personnes intéressées à participer à ces activités, sont donc invitées à s'inscrire aux différentes corvées du club sur le site internet du club à www.clubnordic.org.

Le débroussaillage et l'entretien des pistes seront assurés cette année par la Direction du Club Nordic. La Direction du Club tient cependant à remercier toutes les personnes qui ont consacré du temps et de l'énergie par le passé à la préparation de notre réseau de pistes en participant aux corvées de nettoyage.

Au plaisir de vous revoir en grand nombre lors de nos PORTES OUVERTES ANNUELLES le 7 décembre prochain.

Conseil de direction du Club de ski Nordic